



APPEL A CONTRIBUTIONS

COLLOQUE INTERNATIONAL

Thème: « *Peuples autochtones, Communautés locales et Ressources naturelles en Afrique Centrale : Quels droits ? Quelles mesures de protection ? Quel (s) rôle (s) pour les défenseurs de l'environnement ?* »

Date limite : 20 janvier 2016

Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Brainforest, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), la Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP) avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du projet « Verdir le respect des droits de l'homme dans le Bassin du Congo » organisent du **29 au 31 mars 2016** une conférence internationale sur le thème « **Peuples autochtones, communautés locales et ressources naturelles en Afrique centrale : quels droits ? Quelles mesures de protection ? Quel (s) rôle (s) pour les défenseurs de l'environnement** ». Les actes du colloque donneront lieu à la publication d'un ouvrage collectif sous la coordination du Président du comité scientifique du colloque. Le conseil scientifique et le comité d'organisation du colloque lancent à cet effet un appel à contributions pour des personnes désireuses de faire une présentation lors de celui-ci, laquelle paraîtra dans les Actes du colloque publiés par la suite.



Présentation du projet de recherche

Les pays d'Afrique centrale se caractérisent tous par la richesse et la diversité de leur patrimoine naturel, lequel a attiré des investissements nombreux et variés d'acteurs qui cohabitent avec les usages traditionnels ou avec d'autres droits de nature commerciale, parfois sur les mêmes espaces. La compétition induite par cette multiplicité d'acteurs est susceptible de conduire à des conflits parfois violents. Par ailleurs, la prise en compte des droits des communautés n'est suffisante ni en amont de l'exploitation (identification et protection des droits dans le processus d'attribution des droits et de préparation de l'exploitation) ni en aval (protection des droits pendant l'exploitation, et organisation de retombées économiques suffisantes au bénéfice des communautés riveraines). Les investisseurs sont généralement des étrangers, et les voies de recours au niveau national sont limitées. Les seules solutions pour assurer la prise en compte des droits résident souvent dans des recours devant les mécanismes internationaux ou régionaux de protection des droits de l'Homme, ou devant des instances mises en place par des agences de financement pour veiller au respect des investissements qu'elles appuient.

On peut noter que malgré la multitude de rapports récents exposant le déficit de gouvernance et les graves violations des droits de l'Homme et la démocratie dans les pays, la situation des droits en matière d'environnement et d'accès à la terre et aux ressources naturelles n'est mentionnée que de manière incidente, quand elle n'est pas tout simplement ignorée. Cette quasi-indifférence dont souffre ce pan important des droits de l'Homme dans le Bassin du Congo a pour conséquence l'isolement des défenseurs des droits en matière d'environnement et d'accès à la terre et aux ressources naturelles, et la perpétuation des violations desdits droits.

Les stratégies de développement des pays d'Afrique centrale (exemple Vision 2035 au Cameroun, Plan pour un Gabon émergent en 2020, le DSRP deuxième génération pour la RCA, Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté, 2012-2016 au Congo), postulent toutes une accélération rapide des investissements dans l'exploitation des ressources naturelles, qui laisse présager une arrivée massive, dans les prochaines années, de multinationales dans les secteurs des industries extractives et des plantations agro-industrielles, ce qui aura pour effet de renforcer la pression sur la terre et sur les ressources, et de multiplier les risques de conflits et de violations des droits de l'Homme. Il est donc urgent de proposer des pistes d'action éprouvées par la pratique pour aider les acteurs à s'attaquer à la question des violations des droits de l'Homme autour des zones d'exploitation des ressources naturelles, dans le but d'encourager leur prévention ou leur résolution. Dans le contexte actuel, les défenseurs des droits de l'Homme restent faibles et isolés, et disposent de peu



d'outils et de ressources pour envisager

de se doter de la capacité de conduire leurs activités à long terme. Les violations des droits de l'Homme autour des questions d'environnement, de gestion de la terre et des ressources naturelles se déroulent généralement en zone rurale, et ces questions sont pour le moment absentes du débat public au niveau national ou sous régional.

L'organisation du colloque international vise, dans une perspective pluridisciplinaire, à analyser les liens que les ressources naturelles et leur gestion, peuvent entretenir avec les violations des droits humains et les dynamiques conflictuelles. Il s'agira à la fois de procéder à un diagnostic de la situation, de faire le point sur les initiatives existantes et de proposer des solutions pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans le but de les concilier à la promotion et la protection des droits humains en Afrique centrale. Un accent sera également mis dans une perspective comparative à l'analyse des expériences et bonnes pratiques des autres zones géographiques du continent et du monde.

Axes thématiques

Les propositions de communication, sans s'y limiter, pourront porter sur l'un des axes suivants :

1. Les problèmes actuels des peuples autochtones/ communautés locales en rapport avec leurs droits sur les ressources naturelles (le fondement des droits des communautés sur les ressources naturelles, la nature de ces droits, les difficultés à jouir de tels droits, état des lieux...)
2. Les politiques nationales de protection des droits des peuples autochtones/ communautés locales sur les ressources naturelles (état des lieux au sein des Etats, lectures comparées, place faite dans les dispositifs nationaux aux défenseurs de l'environnement...)
3. La pratique des mécanismes africains et sous régionaux en matière de protection des droits des peuples autochtones/communautés locales sur les ressources naturelles (mécanismes de protection des droits de l'Union Africaine, mécanismes de protection sous régionaux, CEMAC, CEEAC, CEDEAO, UEMOA...)
4. Les perspectives d'amélioration des droits des peuples autochtones/communautés locales sur leurs ressources naturelles (améliorations et perspectives, renforcement du statut, droits...)



Calendrier d'élaboration

Le comité scientifique invite toute personne intéressée par le présent appel à contributions à faire parvenir **au plus tard le 20 janvier 2016** son projet d'article comprenant le titre du projet de contribution, la présentation brève de l'objet d'étude et de la problématique (400 mots maximum) à l'une des adresses suivantes: akoagne@cedcameroun.org ou apollinkoagne@gmail.com

Le comité d'organisation reprendra contact avec les auteurs des propositions sélectionnées par le comité scientifique. Les contributions définitives en français ou en anglais devront être retournées aux adresses sus indiquées suivant les règles de présentation indiquées ultérieurement, **au plus tard le 20 mars 2016**.

La publication de l'ouvrage aura lieu **en avril-mai 2016**.

Comité Scientifique

Président du Comité scientifique

- Pr Alain Didier OLINGA (Professeur titulaire de droit public, Président du Conseil d'administration du Fonds d'Assistance aux Défenseurs de l'environnement en Afrique centrale (FADAC))

Membres du Comité scientifique



- Pr Pierre Etienne KENFACK (Agrégé de droit privé et sciences criminelles, Directeur de l'Ecole de droit de l'Université Internationale de Libreville)
- Pr Jean-Joël LOUMETO (Université Marien Ngouabi de Brazzaville)
- Pr Nadine MACHIKOU (Agrégée de sciences politiques, Membre du Conseil d'administration du Fonds d'Assistance aux Défenseurs de l'environnement en Afrique centrale (FADAC))
- Dr Samuel NGUIFFO (Docteur en Relations internationales, Secrétaire Général du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)).
- Dr Noël OVONO EDZANG (Docteur en Géographie Tropicale, spécialiste des questions foncières, Conseiller et Directeur de la coopération universitaire de l'Université Omar Bongo de Libreville)

Comité d'organisation

- M. Apollin KOAGNE ZOUAPET
- M. Protet ESSONO ONDO
- Mme Mireille TCHIAKO

Renseignements et informations

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

Tel : +237 243 62 18 33

Mail : contact@cedcameroun.org / mtchiako@cedcameroun.org

Facebook : Centre pour l'Environnement et le Développement (ONG CED)

Tweeter : @CED_Cameroun

Web : www.cedcameroun.org